

# A.C.I.R.E.Ph.

Association pour la Création d'Instituts de Recherche sur l'Enseignement de la Philosophie

---

[Texte du « 8 pages » de Consultation des adhérents du SNES de mars 2001]

## NOUVEAUX PROGRAMMES DE PHILOSOPHIE

Il a été difficile d'obtenir les résultats de la consultation : mi-janvier la DESCO (Direction des enseignements scolaires) affirmait n'avoir rien reçu de l'Inspection et début février... toujours rien, certaines académies (Rennes) ayant pris du retard (le SNES devant intervenir auprès du Recteur pour que la consultation ait lieu). Il a fallu aussi insister auprès du Ministère pour avoir communication des synthèses académiques. A présent que nous en disposons, nous pouvons enfin en faire le bilan et informer les syndiqués.

## SUR LA CONSULTATION ELLE-MÊME

La position générale du SNES sur les consultations est connue : une consultation doit avoir lieu en amont sur un *projet* soumis à discussion et qui est amendé en fonction des résultats. Elle doit être organisée de manière à permettre une large réflexion collective.

Ce n'est pas ce qui s'est passé et les collègues ont, à juste titre, très fortement critiqué la façon dont le Ministère a conduit les choses. Reprenons.

### La sortie de l'ère Allègre...

La réécriture des programmes a commencé sous Allègre qui refusait toute consultation. Après son départ, le SNES obtient du nouveau Ministre l'engagement d'un retour au processus normal de consultation des professeurs pour tout nouveau programme, y compris ceux de philosophie.

Le projet du GTD est alors présenté au SNES comme un texte ouvert et évolutif. Ses *principes* prennent en compte un certain nombre de demandes du SNES (*allègement, délimitation du programme, souci de l'apprentissage du philosophe* comme éléments de la démocratisation, et volonté de

*clarifier les règles de formation des sujets de bac*). Sur la base de ces *principes*, le SNES indique au Ministère que le projet constitue une base de travail acceptable.

Aussi, lorsqu'en mai dernier, le Ministère présente le projet au C.S.E., nous soulignons les avancées qui nous paraissent positives et nous signifions tout aussi clairement que le texte devra encore être soumis à l'appréciation des professeurs ; *le texte est voté sous les conditions suivantes* : organisation – avant toute publication au B.O. - d'une large consultation devant permettre à la fois la critique du texte, la formulation de propositions ou contre-propositions ; assurance de la publication des résultats et de la modification du texte au vu des résultats avec nouveau passage, si nécessaire, au C.S.E.

On peut alors raisonnablement espérer que s'engage une large et fructueuse réflexion collective, porteuse de propositions positives pour l'avenir.

### La publication surprise du texte au B.O.

En parfaite contradiction avec ses engagements, le Ministère se précipite et publie *pendant l'été*, le texte au B.O., en faisant *le programme applicable à la rentrée 2001*. Une lutte s'engage avec le Ministère pour qu'il rectifie sa décision. Le SNES intervient fermement : refus d'une consultation sur un programme verrouillé ; dénonciation de ce qui apparaît comme un coup de force. C'est ainsi qu'est obtenue la lettre de cadrage garantissant la prise en compte des résultats de la consultation même pour les textes déjà publiés.

Les avis sont alors partagés : faut-il ou non jouer le jeu de la consultation ? Certains, estiment que tout est joué, que le Ministère nous a floué, et appellent déjà au boycott, tandis que d'autres proposent de transformer la consultation en référendum.

Le SNES fait le choix d'inviter les collègues à s'emparer de la consultation *pour critiquer ce qui doit l'être* et appelle à l'organisation d'une

vraie réflexion collective *sur les évolutions souhaitables et nécessaires*. D'où le 4-pages de l'automne dont l'intention est parfois mal comprise, notamment par ceux d'entre nous qui auraient préféré une position beaucoup plus radicale.

## **Une consultation dans les pires conditions.**

Du fait du Ministère, la consultation s'est engagée sous les pires auspices : sentiment de tromperie et climat de suspicion. Elle comprenait deux moments (avec des variations selon les académies) : ½ journée de réflexion et questionnaire.

Un travail très sérieux a été fait dans certaines académies, grâce à des ateliers ou à des séances de travail posées et attentives aux difficultés, mais beaucoup de réunions départementales ont aussi tourné à l'affrontement entre des positions simplistes, caricaturales, la virulence des débats empêchant de dégager des propositions un tant soit peu constructives.

Quant au questionnaire réalisé par les IPR, s'il attirait l'attention des professeurs sur des difficultés certaines, il était aussi *exclusivement axé sur la recherche du négatif*, ne sollicitait pas les collègues *sur leurs besoins et leurs attentes, ni sur leurs propositions*. D'où, le peu de synthèses académiques accompagnant leurs conclusions de propositions alternatives. Le fonctionnement des commissions de dépouillement a été inégal, certaines commissions se contentant de cocher des cases (selon les réponses), mais n'ayant aucun contrôle sur le contenu de la synthèse élaborée ailleurs.

Enfin plusieurs syndiqués se sont plaints des manquements à l'impartialité de certains IPR, de quelques tentatives d'intimidation, voire de pressions intolérables ; d'autres expriment leurs craintes d'être aujourd'hui sanctionnés d'une manière ou d'une autre, pour avoir osé défendre leur point de vue. Les collègues qui nous ont saisi peuvent être assurés que le SNES ne laissera pas faire.

## **Des enseignements mais limités à la partie critique**

La consultation, que le SNES a voulue et obtenue, n'a pas été l'occasion d'une réelle réflexion collective porteuse de propositions constructives pour l'avenir de notre

enseignement. Le Ministère n'a rien fait pour qu'il en soit ainsi.

S'il donc peu d'enseignements à en tirer concernant l'orientation possible d'une véritable réforme, il en ressort malgré tout *un ensemble de positions convergentes tant sur le diagnostic de la situation actuelle que sur les critiques à l'égard des nouveaux programmes*. Nous nous sommes attachés à dresser le bilan exact des critiques et des propositions.

## **BILAN DE LA CONSULTATION**

A partir des synthèses académiques, nous avons fait un bilan complété, le cas échéant par les résultats de la consultation syndicale (signalée alors comme telle).

### **SUR LES NOTIONS**

L'objectif d'allègement est reconnu comme légitime, mais la *réduction est jugée insuffisante, voire inexistante*. Le programme est même jugé comme alourdi si la liste des questions *s'ajoute* à celle des notions.

#### **Sur les associations de notions :**

Si le *principe* d'associer les notions pour réduire l'indétermination du programme n'est pas repoussé comme tel - *et même fortement approuvé dans le questionnaire syndical* - sa mise en œuvre est sévèrement critiquée sur deux points :

- a) la *systématicité* du couplage
- b) les choix opérés : certaines associations sont excessivement *réductrices* ou induisent des problématiques pauvres ou trop *fermées*. Crainte du bachotage aussi qui risquerait de s'ensuivre à cause de sujets trop prévisibles. Les associations critiquées sont alors presque toujours les mêmes : *l'Art et le Beau - Désir et Besoin - Liberté et déterminisme – langage et communication - Histoire et progrès*. Mais *Droit, Morale, Politique* est au contraire jugé excessivement vaste et indéterminé, peu conforme en cela à l'un des objectifs de la réforme ( de délimitation raisonnable).

#### **Sur les notions retenues :**

- a) l'épistémologie est estimée très affaiblie
- b) si on articule les notions avec l'intitulé des questions, les choix de philosophie politique et moral consacrent la domination exclusive d'une orientation philosophique particulière : l'humanisme juridique caractéristique du paradigme libéral

## SUR LES QUESTIONS

C'est l'innovation du programme qui provoque le plus de critiques. On peut repérer deux séries de critiques :

1° **Critique de partialité** : si les questions retenues informent effectivement un certain nombre de débats contemporains, elles s'inscrivent dans un courant intellectuel particulier qui, pour respectable qu'il soit, ne peut être érigé en idéal régulateur de l'enseignement philosophique. Ces questions sont aussi jugées trop marquées par les préoccupations propres du président du GTD.

La critique de partialité s'étaye sur deux observations complémentaires :

Les questions apparaissent fortement contraignantes dans leur énoncé même : les items verrouillant les problématiques contrairement à l'affirmation principielle du respect de liberté doctrinale. Effet de contrainte renforcé par les indications accompagnant le programme qui demandent de "faire ressortir l'unité" de chaque question.

2° **Critique pédagogique : perplexité sur l'unité et la faisabilité du programme**

Les inquiétudes sont très grandes concernant la faisabilité même du programme. D'où la critique récurrente de la *lourdeur* du nouveau programme lu comme composé de *deux parties distinctes* : les associations de notions et les questions. L'articulation des questions avec les notions n'est pas lisible, l'unité du programme laisse perplexe. On s'inquiète alors de la possible dispersion qui briserait l'unité du cours ou la rendrait très difficile à maintenir.

Une appréciation générale paraît ainsi se dégager : *l'adjonction des questions au statut ambigu, leur formulation et leur articulation peu claire au reste du programme, rendent illusoire en l'état l'objectif d'allègement du programme et le respect proclamé de la liberté doctrinale.*

Si certains contestent l'idée même de questions à "ancrage contemporain" affirmant qu'il s'agit surtout de concession aux modes et débats d'opinions du moment, d'une soumission à l'actualité, d'autres les refusent au motif contraire que le cours de philosophie n'est jamais coupé de "l'actualité". Ce qui semble récusé c'est l'apparente dualité entre une partie du programme placée sous les auspices de la *philosophia perennis* (les associations de notions) et l'autre, (les questions) sous ceux d'une contemporanéité fluctuante.

### Sur la question *La Maîtrise de la nature*

**Principales critiques :**

- 1) arbitraire et/ou contemporanéité non évidente (pourquoi le détour par Galilée ?)
- 2) approche réductrice de la technique par l'accent mis sur l'éthique

Les critiques de partialité sont ici contradictoires : certains s'indignant de voir l'ombre portée d'Heidegger (*la question de la technique* – mais on demande aussi : pourquoi réserver à Heidegger le monopole de cette question ?), d'autres voyant la réaffirmation de l'éthique prudentielle tantôt rapportée à Aristote tantôt à Hans Jonas (*La prudence*), voire au Kantisme d'Alain Renaut.

### Sur la question *Droit de l'homme et démocratie*

**Principales critiques :** la *surdétermination partielle* de l'interrogation politique par l'éthico-juridique (prédominance de la thématique du Droit et du Contrat) au mépris des autres traditions philosophiques ; *la fausse contemporanéité* de certains items comme l'esclavage, d'autres soulignant au contraire que cet item pourrait parfaitement inclure les formes modernes d'esclavage engendrées par le capitalisme dans les sociétés industrielles prétendument démocratiques.

On souligne que les notions de *violence* et de *justice* permettraient, confrontées à celle de *droit* et d'*Etat*, de traiter de *l'exploitation*, de *la domination*, des rapports entre *propriété et liberté*, ou de la question de la *souveraineté* et des fondements de la *légitimité* de l'ordre politique, d'interroger le paradigme libéral lui-même au lieu de réduire le questionnement à la seule question de savoir si la fondation contractualiste du Droit est plus moderne et démocratique que la fondation naturaliste antique.

### Sur la question *Religion et modernité*

**Principales critiques :** approche *fausseté contemporaine, partielle et réductrice* du fait religieux. On souligne, par exemple, qu'on ne voit pas pourquoi une problématique dix-huitiémiste (*le combat des Lumières contre la superstition*) serait plus pertinente pour traiter de la religion aujourd'hui que le concept d'*idéologie* forgé dans la tradition marxiste ou même le recours à Lucrèce et Spinoza. On ne voit pas comment une problématique

historiquement datée permettrait d'interroger le fait religieux dans ses manifestations contemporaines, sauf à réinscrire tout le questionnement dans le débat autorité / tradition suivant la problématique libérale (juridique) de la séparation de la sphère privée (la croyance) et de la sphère publique (sans compter **le risque d'une opposition frontale "laïcité" et religion dans une approche aussi réductrice que maladroite de l'une et de l'autre**).

A noter que les synthèses (et les courriers) font souvent mention de la volonté de traiter non de "la religion" (et les problématiques classiques qui s'y attachent), comme dans l'actuel programme, mais bien du "fait religieux" c'est-à-dire de l'embrasser dans ses multiples dimensions (anthropologique, symbolique, psychologique, sociale, etc.) ; et cela dans toutes les séries.

## LES AUTEURS

L'élargissement de la liste recueille une très large et très nette approbation, même quand on souligne les difficultés pour l'oral du choix d'auteurs mal connus (Ockham, Vico, Wittgenstein) ; cette crainte est tempérée par l'observation que le corpus des oeuvres réellement présentées est en vérité très restreint et prévisible, et qu'il en ira de même avec la nouvelle liste.

## LES RECOMMANDATIONS POUR L'APPRENTISSAGE DU PHILOSOPHER

L'appréciation en est contradictoire selon la lecture qu'on en fait. Mises en rapport avec les difficultés des élèves et la nécessité de les préparer méthodiquement non seulement au baccalauréat mais à penser, écrire et lire philosophiquement, alors les synthèses académiques font état d'une très large approbation des recommandations (c'est aussi presque toujours le cas dans le questionnaire syndical)

Mais comprises comme promotion d'une rhétorique formelle et techniciste, avatar du pédagogisme, elles sont rejetées. On s'inquiète du risque d'une dissolution du philosophique dans le tout argumentatif qui gomme ce que l'argumentation philosophique a de spécifique. On insiste alors sur la différence entre la dissertation philosophique et le simple "débat argumentatif" compris soit

comme simple affrontement de thèses dogmatiques, soit comme "justification" d'une opinion préalablement admise et ainsi placée hors de critique.

*La nécessité de cet apprentissage est reconnue mais la rédaction des recommandations est jugée équivoque.* Il faudrait lever les ambiguïtés sans renoncer au légitime souci qui a conduit à inscrire ces recommandations dans le programme.

Toutefois, un tel apprentissage requiert du temps, d'où la demande récurrente d'un dédoublement dans toutes les séries (TS / TES : 3 + (1) et TL 7 + (1), les conditions institutionnelles et pratiques d'un enseignement déterminant autant sa réussite que des recommandations destinées à rester vaines sans les conditions pratiques de leur mise en œuvre.

## ÉVALUATION ET RÈGLES DE FORMATION DES SUJETS.

La consultation montre que le problème de l'évaluation est réel, que notre enseignement a besoin de retrouver des repères communs, sans que la nature même des épreuves soit en cause (pour les séries générales toutefois). Mais c'est une question complexe puisqu'elle met en jeu : les programmes (leur ampleur) ; les pratiques (comment assurer un apprentissage effectif du philosophe ?) ; le sens des épreuves (y a-t-il accord sur ce qu'est une dissertation ? sur ce qu'on entend par "problématiser", "argumenter" ? accord sur ce que doit être l'étude de texte ?). Les facteurs incriminés sont : 1° les attentes disparates entre correcteurs, disparité s'expliquant par 2° l'insuffisante clarification des attendus et exigences spécifiques des exercices (le jugement s'exerçant d'après des critères souvent implicites ou occultes, et donc pas nécessairement cohérents d'un professeur à un autre, critères qui gagneraient donc à être travaillés collectivement).

Ce constat débouche sur une très forte demande de concertation (par le biais de la formation continue) visant à développer une culture commune de l'évaluation.

Les professeurs soulignent aussi le problème du choix des sujets et s'interrogent aussi sur le fonctionnement des commissions de choix.

Le "niveau des élèves" n'explique donc pas tout. Nous faisons souvent l'expérience, en réunion d'entente et d'harmonisation, de ces copies, difficiles à évaluer, notées de 4 à 15 (soit en L un écart de 77 points coefficientés) et des discussions âpres qui s'ensuivent. **La consultation montrent que les collègues**

**jugent sévèrement la défaillance et les insuffisances de la formation continue, du fonctionnement des réunions d'entente et d'harmonisation.**

Des règles claires de formation des sujets au baccalauréat sont donc nécessaires, mais elles ne sont qu'un élément très insuffisant de la réponse.

Enfin mentionnons *une proposition assez fréquente* pour résoudre une partie du problème de l'évaluation et redonner toute sa place à l'étude des œuvres : l'institution d'*un oral obligatoire* en TL (comme cela se fait en français), avec éventuellement répartition du coefficient pour que tout ne se joue pas sur *une seule* épreuve (ce qui effraie et engendre le sentiment de "loterie") et dédramatiser ainsi l'écrit.

### **Compléments de réponse à partir du questionnaire syndical :**

Si le questionnaire syndical et les courriers reçus à cette occasion convergent sur beaucoup de points avec les résultats de la consultation, le questionnement étant différent a mis en évidence des nuances importantes. Interrogeant d'abord sur les principes d'une réécriture des programmes *et non sur le projet du GTD*, les syndiqués ont largement approuvé 4 points sur 5 : réduction du nombre des notions, délimitation plus précise par l'association des notions, inscription dans les programmes de la nécessité de l'apprentissage du philosophe et énoncé de règles de formation des sujets de baccalauréat ; le 5ème (questions à ancrage contemporain) faisant l'objet de très fortes réserves ou étant nettement rejeté. Sur le programme du GTD, on retrouve en partie les résultats de la consultation.

Pour les autres questions du questionnaire syndical : hostilité aux TPE ; la demande de rétablissement des horaires et de dédoublement dans toutes les séries ; souhait de plus en plus vif d'un enseignement philosophique en 1<sup>ère</sup> ; urgence de la réforme des programmes, épreuves, et horaires du technique.

## **COMMENTAIRE**

### **Un diagnostic convergent : il faut délimiter le programme.**

La consultation confirme ce que nous avons souvent souligné : les difficultés du baccalauréat tiennent moins aux dérives de la

subjectivité du correcteur qu'à l'impossibilité d'y préparer raisonnablement les élèves à cause de l'ampleur du programme et de son fonctionnement anémique. Lorsqu'un programme est trop lourd, le professeur est contraint d'opérer des choix et les élèves ne sont jamais assurés d'être suffisamment préparés pour l'examen. Chacun sait le découragement qui s'ensuit et la mauvaise réputation qui s'attache alors à notre discipline où le travail ne paraît pas recevoir sa juste sanction.

C'est pourquoi le SNES demande depuis longtemps un allègement et délimitation une plus claire de ce qui est ou n'est pas au programme. Pour cela, il faut : 1° une réduction quantitative du nombre des notions, *mais ce n'est pas suffisant* car chacun voit bien qu'avec une seule notion, la philosophie, l'art, l'esprit ou la matière, etc. on pourrait y passer l'année. Il faut donc aussi, 2° une détermination raisonnable du contenu, c'est-à-dire s'agissant d'un programme de philosophie, une délimitation suffisamment précise du *champ* de la réflexion. Telle a toujours été notre demande.

### **Mais cette délimitation est la croix de tous les réformateurs.**

Toutes les voies ont été explorées : programmes de notions avec des questions et œuvres renouvelables (projet Derrida, 1989), programme de notions avec "repères" ou éléments de détermination (GTD Beyssade, 1992), enfin, association de notions et questions à ancrage contemporain (projet Renaut 2000). Il ne reste guère que deux autres possibilités qui seraient rejetées pour des raisons évidentes : liste de problématiques, histoire de la philosophie.

Le GTD Dagognet<sup>1</sup> (1994), renonçant à toute forme de détermination, avait proposé quant à lui un programme déstructuré sous forme d'une liste de mots classés alphabétiquement à partir desquels chaque professeur concevrait un cours. Et c'est pour cette raison *qu'il a été*

---

<sup>1</sup>Contrairement à la rumeur récente, ce projet n'a jamais fait l'objet d'une large approbation pour la simple raison que, malgré les demandes répétées du SNES, il y a eu REFUS de soumettre l'intégralité du texte aux professeurs (3/4 du texte soustrait à la consultation !!!) ; et le peu qui en a été connu a fait l'objet de très vives critiques des associations et syndicats (autre que le SNES). Nous avons toujours la version intégrale de ce document et de ces différentes critiques.

rejeté<sup>2</sup> et que l'Association des professeurs de philosophie (l'APPEP) en avait fait une critique radicale<sup>3</sup>. Critique importante car allant au cœur des difficultés, rappelons-en les termes. Dans sa motion du 1<sup>er</sup> février 1997, l'APPEP relevait d'abord que le programme Dagognet donne des "prétextes (...) à ceux qui voudront remettre en cause nos horaires", puis rappelait que "le rôle d'un programme est de donner à tous élèves et parents, des indications aussi claires et précises que possibles sur le contenu de notre enseignement", elle poursuivait ainsi : "une telle liste, sans structure ni consistance, qui ne comporte pas même les notions que le professeur devra de toute façon traiter, ne peut pas jouer ce rôle", condamnation sans appel de la **conception** même du programme Dagognet.

La suite de la motion pointait très exactement les problèmes en des termes voisins des nôtres et toujours actuels. Ainsi, rappelant que "que la liberté philosophique du professeur porte sur le choix des références, des argumentations et des conclusions, mais qu'elle ne se trouvera pas une garantie dans le flou du programme." l'APPEP soulignait que "le rapport entre une telle liste de notions et les sujets d'examen, deviendra **encore plus indéterminé qu'il ne l'est déjà**" et s'inquiétait légitimement : "Le risque est que

soit **renforcé** chez les candidats le sentiment décourageant qu'en philosophie, **ils ne savent jamais sur quoi ils peuvent (ou ne peuvent pas) s'attendre à être interrogés**". D'où la position finale : "le Bureau national souhaite un programme de notions **plus équilibré, mieux structuré, davantage déterminé, ce qui n'est pas incompatible avec la liberté philosophique de chacun**". L'identité de vue entre l'APPEP et le SNES était alors parfaite sur les dangers de l'indétermination et la nécessité d'y remédier. Nous n'avons pas changé d'avis car c'est bien la question centrale, comme l'APPEP le diagnostiquait avec beaucoup de clairvoyance.

En soulignant qu'un programme structuré et déterminé n'est nullement incompatible avec la liberté du professeur, l'APPEP dénonçait (comme le SNES) la confusion courante entre liberté doctrinale et pédagogique d'une part, liberté programmatique d'autre part ; confusion dont joue systématiquement les opposants à toute réforme criant à chaque projet - peu importe ici le projet - qu'on assassine la liberté. Cette question de la "liberté du professeur" est l'une de ces difficultés centrales que la profession devrait pouvoir aborder sereinement (et tant qu'elle ne sera pas pensée collectivement, rien ne sera réglé). La liberté doctrinale et pédagogique signifie que, dans la recherche du vrai (liberté doctrinale), **l'ordre des raisons ne peut jamais être prédéterminé**, qu'il relève exclusivement de la libre recherche du professeur - d'où la liberté des références, des argumentations et des conclusions ; la liberté **pédagogique** l'accompagne car la première implique la libre conduite du cours et la libre détermination des moyens que le professeur juge *le mieux adaptés* pour aider les élèves à s'approprier la démarche philosophique et ses résultats. Mais cela ne signifie pas que le contenu d'un cours de philosophie (les problèmes qui y sont rencontrés) soit purement conventionnel ou doive être abandonné à l'arbitraire des choix subjectifs et des préférences individuelles. Dans les Instructions de 1925 (qui accompagnaient d'ailleurs un programme de *questions*!), la liberté du professeur n'est jamais celle d'interpréter à sa guise les mots d'un programme, sans tenir compte d'aucun ordre, en abusant des polysémies selon les humeurs du moment ou les complexions singulières. Une telle liberté, liberté absolue refusant tout véritable programme, nous l'avons toujours critiquée comme *irresponsable : dangereuse pour les élèves qu'elle livre ainsi à l'arbitraire ; dangereuse pour l'enseignement philosophique qu'elle*

---

<sup>2</sup> Il est vrai que le SNES avait souhaité que le programme Dagognet soit amélioré et non simplement rejeté. Mais ce n'était pas la position des autres syndicats, F.O. refusant tout réforme condamnait dans un retentissant article ce qu'elle appelait le "saccage du programme" (in *Le syndicaliste des lycées et collèges*, n° 248 du 13 mars 1997)

<sup>3</sup> Pour l'analyse précise des raisons du rejet du programme Dagognet, on se reportera avec profit à deux articles de Jean Lefranc, ancien président de l'Association des professeurs de philosophie, parus dans la revue *L'enseignement Philosophique* (n°5,1997 et n°5 1998) ; Jean Lefranc soulignait les risques d'une liste alphabétique (dont le nominalisme extrême) et mettait en garde contre une "surdose d'indétermination" constituant, pour un enseignement déjà mal en point, "la potion qui risquait fort de tuer le malade avec la maladie" (se reporter à son analyse pour l'argumentaire). Dans le même sens, l'article de Jean-Louis Chedin (n°1, 1998) qui indique les raisons du ralliement *in extremis* de l'APPEP au projet Dagognet : soulignant l'étonnement des collègues devant "l'invraisemblable abstraction et indétermination de la liste alphabétique élaborée par le GTD", il poursuit : "En vérité, l'Association s'était en quelque sorte **résigné de mauvais gré à ce catalogue irréal tombé du ciel** (des idées ou des notions ?), **au motif avancé par certains que – ouf – les notions étaient sauvées et que d'ailleurs ...l'on nous préparait quelque chose de bien pire au cas où...**".

*discrédite* en accréditant la légende : “ la philosophie c’est tout et n’importe quoi ! ” ; *responsable pour une large part du fonctionnement anarchique des programmes et d’une partie des dysfonctionnements du baccalauréat*, car s’il n’existe aucune limite à la disparité potentielle des enseignements reçus par les élèves, si le programme se fixe dans chaque cours de façon originale, c’est l’unicité de l’épreuve nationale qui est remise en cause (comme nous le relevions avec l’APPEP, lors de la discussion sur le projet Dagognet).

C’est cela qui est jeu et c’est sur ces difficultés que les projets de réforme achoppent les uns après les autres. Nous réitérons notre appel à la réflexion collective sur ces questions.

## ENGAGEMENT ET QUALITÉ DU DÉBAT SYNDICAL DANS UN CONTEXTE DIFFICILE

### • Importance et qualité du débat syndical

L’engagement du SNES pour organiser et promouvoir la réflexion collective sur les évolutions souhaitables en philosophie ne date pas d’hier. Ce qui fait l’originalité de l’approche syndicale, c’est le refus de dissocier la réflexion sur les contenus et les pratiques d’enseignement, de celle de la démocratisation de l’école. C’est ce qui rend les débats passionnants et complexes, irréductibles à des positions ou alternatives simplistes (pour ou contre la pédagogie ? pour ou contre la dissertation ? Meirieu ou Finkielkraut ?).

Refusant ces simplifications, le SNES a fait le choix, cette fois encore, de porter cette complexité au cœur des débats. Il l’a fait, comme pour les projets précédents, afin que les enjeux propres au secondaire et la question de la démocratisation soient au centre des discussions tant il est vrai qu’avec la chute du Ministère Allègre, le risque était grand de voir refouler toute volonté de transformer ce qui doit l’être de manière urgente dans notre enseignement.

Ce n’était pas la voie la plus facile, d’où les malentendus. Si le débat syndical a été vif les échanges ont été riches et souvent d’une grande qualité<sup>4</sup>. C’est ce débat qui n’a pas suffisamment eu lieu, malheureusement, lors

<sup>4</sup> On pourra s’en faire une idée prochainement en consultant le site du SNES où nous mettrons en ligne une partie du courrier reçu.

de consultation.

### • Vitalité de la réflexion syndicale

Certains se sont inquiétés des possibles divisions entraînées par les discussions sur la question des programmes. Ce n’est pourtant pas nouveau et la mémoire syndicale en témoigne. Que le SNES soit capable de porter le débat est une preuve de la vitalité de la réflexion syndicale, rien ne serait pire que le faux unanimité qui sert si souvent d’étouffoir au débat. Et il y a débat, parce que la réflexion sur la démocratisation de l’école n’a rien d’évident. C’est un fait que les syndiqués sont partagés, ce qui semble oublier ceux qui s’étonnent que le SNES ne cale pas son discours sur des positions qu’ils croient unanimes. Évidemment, l’équilibre est toujours difficile à tenir, mais cela aussi le SNES ne l’occulte pas.

Qu’il y ait donc des désaccords à l’intérieur du SNES (et à l’extérieur) n’a rien d’anormal ni de choquant, ni même de nouveau. Rappelons les violentes oppositions lors de la réforme des programmes de 1973 - c’est-à-dire nos programmes actuels - et les discussions très vives qui s’en étaient suivies au SNES (et hors du SNES). En 1973, au Conseil Supérieur, le SNES prenait position *en faveur* de ces nouveaux programmes, se félicitant que “ *la philosophie ne soit pas considérée comme hors du temps et considérée en soi (...) mais dans le monde vivant qu’il s’agisse du monde passé ou du monde actuel* ” tandis que de son côté l’Association des professeurs de philosophie (l’APPEP), elle même divisée, *condamnait* (avril 1973) ces nouveaux programmes après avoir un temps envisagé de l’approuver (13 janvier 1973). Ce n’était pas simple.

C’est encore la démocratisation qui est cœur des discussions de 1984 sur l’extension de la philosophie dans les séries techniques soutenue par le SNES contre le SGEN qui préférait un enseignement de sciences humaines, l’APPEP restant de son côté sur la réserve tant les résistances étaient nombreuses. Ainsi au CSEN du 5 juillet 1984, notre représentant soutient l’extension et déclare “ *le SNES dit oui parce qu’on met l’accent sur la formation générale (...) Cet enseignement posera des problèmes aux enseignants de philosophie, cela pose des problèmes à l’équilibre et à la charge des élèves. Mais ces problèmes, il nous faut les résoudre ensemble dans une perspective ouverte* ”. C’est encore le SNES, qui soutient l’introduction d’une épreuve **écrite** de **philosophie**. Et c’est cet engagement pour

“ rendre la philosophie populaire ” qui a permis à des dizaines de milliers d’élèves d’accéder à un enseignement autrefois réservé à l’élite, de créer les centaines de poste de professeur de philosophie dont nos collègues bénéficient *aujourd’hui*, et d’augmenter de façon importante le nombre des postes au concours pendant une décennie. C’est enfin de nouveau *le souci de la démocratisation* et la volonté de consolider l’enseignement philosophique tout y préparant le mieux possible les élèves qui nous conduit à proposer, dès 1989, ***l’extension de la philosophie en première.***

Le débat n’a pas été simple mais s’il a eu lieu c’est bien par la volonté syndicale. Les désaccords ont pu s’exprimer, les publications syndicales en témoignent, car notre enseignement n’a rien à gagner à esquiver les questions ou à occulter les difficultés ; il pâtit depuis trop longtemps de l’incapacité à prendre l’exacte mesure des problèmes et de leurs solutions.

|   |
|---|
| <p>OÙ EN EST-ON ET QUE<br/>VA-T-IL SE PASSER<br/>MAINTENANT ?</p> |
|---|

Après avoir pris connaissance des premiers résultats, recoupés en partie par le questionnaire syndical, le SNES a rencontré le Ministère ***en février*** et lui a indiqué que **les programmes publiés en août devaient être modifiés, que leur application en l’état à la rentrée 2001 n’est pas envisageable.**

Nous avons redemandé que les synthèses soient rendues publiques (au CSE du 8 février, le SNES a présenté un vœux en ce sens *voté à l’unanimité*). Le Ministère s’est engagé à le faire. Il a aussi indiqué que la DESCO ferait une *synthèse nationale*, également publique, et qu’une *nouvelle lettre de cadrage* serait adressée début mars au GEPS<sup>5</sup> pour qu’il

---

<sup>5</sup> Les Groupes d’Experts sur les Programmes remplacent les GTD (Groupes Techniques Disciplinaires) ; la composition en a été élargie et l’Inspection y est de nouveau représentée. Les membres du GEPS de philosophie sont : A. RENAUT, professeur des universités, directeur de l’UFR de philosophie de Paris-IV ; J.Y. CHATEAU, Inspecteur Général de Philosophie, A. SIMHA, Inspecteur Pédagogique Régional de Philosophie, J.M. BESNIER, professeur à l’Université de technologie, Compiègne ; L. Cornu, professeur à l’IUFM, La Rochelle ; J.C. BILLIER, professeur de Lycée, Montigny-le Bretonneux ; D. BOURG, université de technologie, Troyes ; J. DAHOMAY, professeur de lycée, Pointe-à-Pitre, E.

reprenne le texte des nouveaux programmes en tenant compte des résultats de la consultation, critiques et propositions.

Le GEPS a ensuite élaboré une nouvelle version du texte. Cette version a été soumise pour avis au CNP mi-mars et doit repasser devant le CSE (Conseil Supérieur de l’Éducation).

**Le SNES aura donc de nouveau à se prononcer sur le texte modifié.** Cette version amendée des programmes est disponible dans son intégralité sur le site du SNES et dans les S3. Nous demandons à chacun de s’y reporter pour juger l’importance des modifications (utilisez au besoin les moyens informatiques de votre établissement) dont nous donnons l’aperçu.

---

DESCHAVANNE, professeur de lycée, Deuil-la-Barre, Francis Marchal, professeur de lycée, Livry-Gargan ; C. VICTORRI, professeur de lycée, Denain, G. LIPOVETSKY, professeur de lycée, Grenoble, D. PESTOURIE, professeur à l’IUFM de Lyon, P. SAVIDAN, Maître de conférences, université Paris IV ; A. LHOMME, professeur de lycée, Lille ; H. L’HEUILLET, professeur à l’IUFM, Livry-Gargan ; E. LACROIX, professeur de lycée, Créteil.



## Principales modifications du texte des nouveaux programmes

(modifications en rouge)

### Sur les principes

(...) 3) Réaffirmer et garantir le respect de la liberté philosophique et pédagogique de l'enseignant de philosophie, maître de l'organisation de son cours : les divers éléments du programme (notions, questions, auteurs, apprentissage de la dissertation et de l'argumentation orale) sont conçus comme définissant **un cadre général à l'intérieur duquel le professeur possède l'entière liberté du choix des modalités de construction et d'organisation de son cours. Simplement, le professeur doit s'assurer que l'élève puisse acquérir l'ensemble des connaissances et des compétences correspondant au programme. L'ordre de présentation des éléments de ce programme ne constitue en ce sens nullement l'ordre prescrit d'un cours; de même pour l'ordre de présentation des notions et pour l'ordre de présentation des questions.** (...)

4) Maintenir dans le programme de philosophie une liste de notions : ce choix n'était pas le seul possible, puisque la tradition dans laquelle il s'inscrit n'est après tout vieille que d'un siècle (1902). **Il est apparu toutefois que la présence d'une liste de notions dans le programme permettait de maintenir une continuité dans l'histoire de notre enseignement philosophique — sous réserve que deux conditions, souvent évoquées par les professeurs, se trouvent remplies :**

— **restreindre** la longueur même de la liste, tant il est vrai qu'un nombre excessif de notions induit une dispersion dommageable au regard des exigences d'approfondissement et d'appropriation qui font partie des spécificités de l'interrogation philosophique ;

— mieux maîtriser l'ampleur de ce que recouvre l'ensemble de ces notions **en évitant de réduire l'examen des notions à une simple succession d'analyses dont la segmentation serait néfaste pour le sens de la réflexion philosophique.**

**Le programme présente ainsi, dans un certain nombre de cas, les notions à travers leur mise en couple ou en série. De même, la présence de questions doit faciliter la mise en relation et la problématisation des notions.**

5) **Préserver et renouveler l'unité du programme de philosophie : la structure retenue (notions, questions, auteurs) n'invite nullement à faire des trois dimensions du programme autant de parties du cours requérant d'être traitées isolément. Les notions ou associations de notions peuvent être interrogées à la faveur du traitement d'une question ou à partir du commentaire d'une œuvre ; le commentaire d'une œuvre peut à son tour être développé à partir d'une interrogation sur une notion ou sur un ensemble de notions. Le professeur pourra choisir en toute liberté d'utiliser la démarche qui lui paraîtra le mieux correspondre aux exigences de son cours. Il est entendu que ce principe de l'unité du programme de philosophie vaut également pour la détermination des sujets d'examen (Cf. l'annexe relative aux règles de formation des sujets) (...)**

### 1. NOTIONS

**La liste de notions est présentée sous trois titres : la condition humaine, le savoir, l'agir. Ces trois notions, pas plus que les autres notions ou associations de notions ne constituent obligatoirement, dans l'économie du cours élaboré par le professeur, des têtes de chapitre. L'articulation des notions entre elles, des notions avec les questions et avec l'étude des œuvres relève, dans le cadre du programme, des choix philosophiques et**

## **pédagogiques de l'enseignant.**

### **La condition humaine**

**La** nature et **la** culture

**La** conscience, **l'**inconscient, **le** sujet

### **Le langage**

### **Le désir**

Le temps, l'existence et la mort

**La technique, l'art et le beau**

### **Le savoir**

La raison et le sensible

L'opinion, la connaissance et la vérité

La logique, la méthode et le raisonnement

Les sciences de la nature et les sciences de l'homme

Le mythe, la science et la philosophie

### **L'agir**

### **La liberté**

La morale, le droit et la politique

Le devoir et le bonheur

### **L'histoire**

L'État et la société

### **Le travail**

## **2. QUESTIONS**

(...) **La liste de questions ne prescrit aucun ordre de traitement, ni n'exclut que le cours s'organise, en partie ou en totalité, selon d'autres ensembles de problèmes ; il est tout à fait concevable que telle ou telle de ces questions, qui définissent des directions d'approfondissement sans prescrire la substance de l'enseignement, ne donne pas lieu à un traitement thématique, mais soit prise en considération de façon différenciée à divers moments du travail de la classe. Simplement, l'organisation du cours, qui relève de la liberté et de l'initiative du professeur, devra aussi manifester la spécificité de chacune des questions inscrites au programme et faire en sorte que l'apprentissage d'une réflexion philosophique autonome et critique permette à l'élève de s'orienter dans ces domaines de pensée.**

### **La maîtrise de la nature**

La révolution galiléenne : cosmos et univers

**Enjeux du progrès technique : prudence et responsabilité**

### **Liberté politique et justice sociale**

Citoyenneté antique et citoyenneté moderne : la question de l'esclavage

**Les Droits de l'Homme et leurs critiques : égalité et différences**

### **Religion et rationalité**

**Humanisme et Lumières : raison, foi et superstition**

**La question des fondements de l'éthique**

Pour les séries ES et S, le texte comporte à peu près les mêmes modifications pour les notions et questions concernées (sauf ES : **Langage. Communication et Le travail et les échanges** ). Pour les autres modifications (sur l'apprentissage ou l'exposé des motifs) se reporter à la version intégrale.

## COMMENTAIRE SYNDICAL SUR LE TEXTE FINAL

Le résultat est-il convaincant et comment en juger ? Rappelons les exigences que nous avions initialement formulées :

1° *souci d'un allègement et d'une délimitation raisonnable des programmes, indiquant clairement aux élèves comme aux professeurs ce qui est à faire et ce qui n'est pas à faire.*

2° *souci de donner aux élèves de terminales une culture philosophique commune et réelle, à la fois classique, critique et pertinente au regard des exigences contemporaines*

3° *souci de transmettre aux élèves ce que la Commission Bourdieu-Gros appelait "la technologie du travail intellectuel" pour contribuer à réduire les inégalités liées à l'héritage culturel*

4° *souci des conditions d'une évaluation équitable*

La volonté manifestée l'an dernier de prendre en compte ces exigences nous avait conduit à soutenir le processus de réforme. Mais un an après, où en est-on ?

**La version amendée comprend des améliorations sensibles** : reformulation de certaines associations de notions, suppression du couplage systématique, allègement et reformulation incontestablement plus neutre des questions, réécriture dans un sens consensuel du texte de présentation, des principes, suppression des passages contestés ou reformulation complète, etc...

**Mais l'allègement est loin d'être évident.** C'était l'un des objectifs prioritaires, condition de la réussite de la réforme. En L, le programme compte actuellement 29 notions et séries de notions, 45 notions si on défait les séries ; dans le nouveau programme : 17 notions ou séries (soit une diminution de 41%), mais 36 notions si on défait les séries (puisque c'est une possibilité prévue par le texte, la réduction n'est alors que de -20%) - auxquelles s'ajoutent les 3 questions et tout cela avec une heure en moins. En T.S., on passe de 21 notions ou série à 12 (-42%) mais si on compte par notion de 24 à 23 (-4,1% !) auxquelles s'ajoutent 2 questions, soit un programme plus lourd que l'actuel et avec une réduction horaire de 25%, c'est tout à fait déraisonnable.

**Tout n'est pas clarifié.** Pour répondre aux critiques formulées à propos de l'articulation entre notions et question ou à propos des

questions elles-mêmes, le texte s'en remet à l'interprétation de chacun, réintroduisant par là même un facteur d'anomie (toujours par confusion de la liberté doctrinale et pédagogique avec la liberté programmatique). Le fonctionnement du programme reste sur le mode de l'implicite, ce qui ne clarifie pas vraiment la situation et répond pas vraiment aux critiques formulées pendant la consultation.

### Et la question des horaires... ?

Dès le printemps 1999, le SNES avait lancé une pétition contre les réductions horaires. Mais la faible mobilisation a pesé, et la réduction fut entérinée malgré notre opposition. Le SNES a relancé la pétition en décembre (2000 signatures en 15 jours, près de 3000 aujourd'hui) et est intervenu plusieurs fois pour dénoncer **la contradiction entre les déclarations d'intention** du Ministère (rendre l'enseignement philosophique plus profitable aux élèves) **et les actes** (aggraver encore ses conditions pratiques et matérielles), **la contradiction à vouloir alléger un programme si dans le même temps on réduit les horaires.**

## AUX SYNDIQUÉS DE SE PRONONCER

Le SNES s'est engagé à informer et consulter régulièrement les syndiqués. Il l'a fait 4 fois depuis septembre 1999. Il en appelle de nouveau aux syndiqués. Il en va à présent de la responsabilité de chacun. **La direction nationale du SNES déterminera sa position finale au regard des résultats de cette consultation.**

**L'enjeu est d'importance et nous le connaissons tous.** L'enseignement philosophique ne peut se permettre le luxe d'une énième réforme avortée alors qu'il a perdu 11.000 élèves de T.L en trois ans. Mais qu'est-ce qu'une réforme avortée ? D'un côté, chacun mesure ce que le rejet des nouveaux programmes peut impliquer : le risque d'un nouvel enlisement car facile à rassembler sur la base d'un refus, la profession se divise sur tous les projets de réforme depuis 12 ans. D'un autre côté, le pire n'étant jamais certain, on peut estimer qu'il n'y a pas à choisir entre un statu quo intenable et des nouveaux programmes élaborés des conditions contestables. On peut aussi juger que la question des horaires est cruciale, etc. C'est à

chacun de juger maintenant.

Nous ne voulons écarter aucune des options apparues lors des débats, c'est pourquoi nous proposons aux syndiqués de se prononcer sur la base du questionnaire suivant. Il allie

délibérément la question des programmes et celle des horaires, mais sans les confondre.

Pour le groupe philosophie du SNES ,  
Serge Cospérec.

## **Consultation nationale sur les nouveaux programmes de philosophie**

**( A retourner le plus tôt possible avec la mention " consultation philosophie " au SNES, 1 rue de Courty, 75341 Paris, Cedex 7)**

**NOM :**

**PRÉNOM :**

**n° de syndiqué :**

**Académie :**

**Lycée d'exercice :**

*(Cochez la case de la proposition correspondant à votre choix)*

**A/ Je pense que, même si le Ministère rétablit les horaires de L et de S**, le GEPS n'a pas suffisamment tenu compte de la consultation et que **le SNES doit refuser la version amendée** des nouveaux programmes et demander la relance immédiate du processus de réforme

**B/ Je pense que si le Ministère rétablit les horaires en L et en S, la version amendée des nouveaux programmes mérite d'être considérée et que le SNES doit la voter**

B.1 - en l'état, sans condition

B.2 - en l'état sous condition d'une évaluation après une période d'expérimentation :

B.3 – sous une double condition : qu'on procède à une évaluation après une période d'expérimentation et que les 2 items figurant sous le titre de chacune des questions soient retirés des programmes et placés dans les documents d'accompagnement

**C/ Je pense que le rétablissement des horaires en L et en S n'est pas une condition absolue et le SNES peut voter la version amendée des nouveaux programmes**

C.1 - en l'état, sans condition

C.2 - en l'état sous condition d'une évaluation après une période d'expérimentation :

C.3 – sous une double condition : qu'on procède à une évaluation après une période d'expérimentation et que les 2 items figurant sous le titre de chacune des questions soient retirés des programmes et placés dans les documents d'accompagnement